



Madame Annemie TURTELBOOM  
Ministre de l'Intérieur  
Rue de la Loi, 2  
1000 BRUXELLES

Bruxelles, 26 mai 2011.

Madame la Ministre,

En application de l'article 126 de la Loi du 7 décembre 1998 et de l'Arrêté Royal du 23 décembre 1998 portant exécution de celle-ci, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que les membres du personnel de la police intégrée et structurée à deux niveaux, affiliés à trois organisations syndicales représentatives, entendent faire usage de leur droit de grève conformément aux dispositions de la Loi et de l'Arrêté susdits.

Cette décision est dictée par la volonté de l'autorité de réduire le pécule de vacances de certains membres du personnel opérationnel de la police et ceci malgré le refus unanime des organisations syndicales.

Suite à l'arrêt du Conseil d'Etat 221.774 introduit par le SLFP (qui annule les articles 3 et 4 de l'arrêté royal du 29 avril 2009 portant fixation du pécule de vacances du personnel des services de police), annulant donc une partie des dispositions de l'accord social de 2009, les trois organisations signataires de l'accord social contesté ont rejeté cette proposition qui ramène tout le personnel à un pécule de 65% du salaire mensuel alors que l'accord initial accordait 92 % au personnel du cadre moyen et du cadre de base âgé de plus de 57 ans.

Pour le personnel c'est inacceptable.

Nous ne pouvons pas nous contenter de la promesse faite par Madame la Ministre de l'Intérieur de ne pas récupérer l'indu à ce personnel, d'autant plus que cette promesse est, de son aveu même, sans garantie absolue.

Nous risquons donc bien que nombre de collègues soient appelés à rembourser une partie de leur pécule pour les années 2009 et 2010, compte tenu de l'autonomie locale d'une part et d'une éventuelle recommandation de récupération de la Cour des comptes en ce qui concerne le Fédéral, d'autre part.

La grève, laquelle peut prendre des formes diverses, sera organisée en différents endroits. Elle peut prendre cours à partir du 7 juin 2011 à 0 heures et se prolonger jusqu'au 30 décembre 2011 minuit.

Nous tenons à préciser avec vigueur que nous restons disposés à mener, avec (toutes) les autorités, des négociations sérieuses et constructives sur ce dossier.

Recevez, Madame la Ministre, l'assurance de notre très haute considération.

Pour le Front Commun,

Mil Luyten,  
Secrétaire Fédéral.